



Reconnue d'utilité publique, l'Îlot accueille, héberge et accompagne dans leurs démarches de réinsertion des femmes et des hommes en grande précarité.

Depuis sa création en 1969, elle milite pour un changement de regard de la société civile sur celles et ceux qui ont connu la prison. C'est pourquoi elle donne la priorité aux personnes sortant de prison ou sous main de justice.

1 347 PERSONNES ACCOMPAGNÉES EN 2022



1 347 personnes accompagnées



dont : **53%** de public Justice

(hors hébergement d'urgence et accueil de jour)



219 personnes en contrat d'insertion, en accompagnement vers l'emploi



1 128 personnes en hébergement ou en accueil de jour



962 hommes seuls



183 femmes seules



9 mois durée moyenne d'accompagnement



40 couples

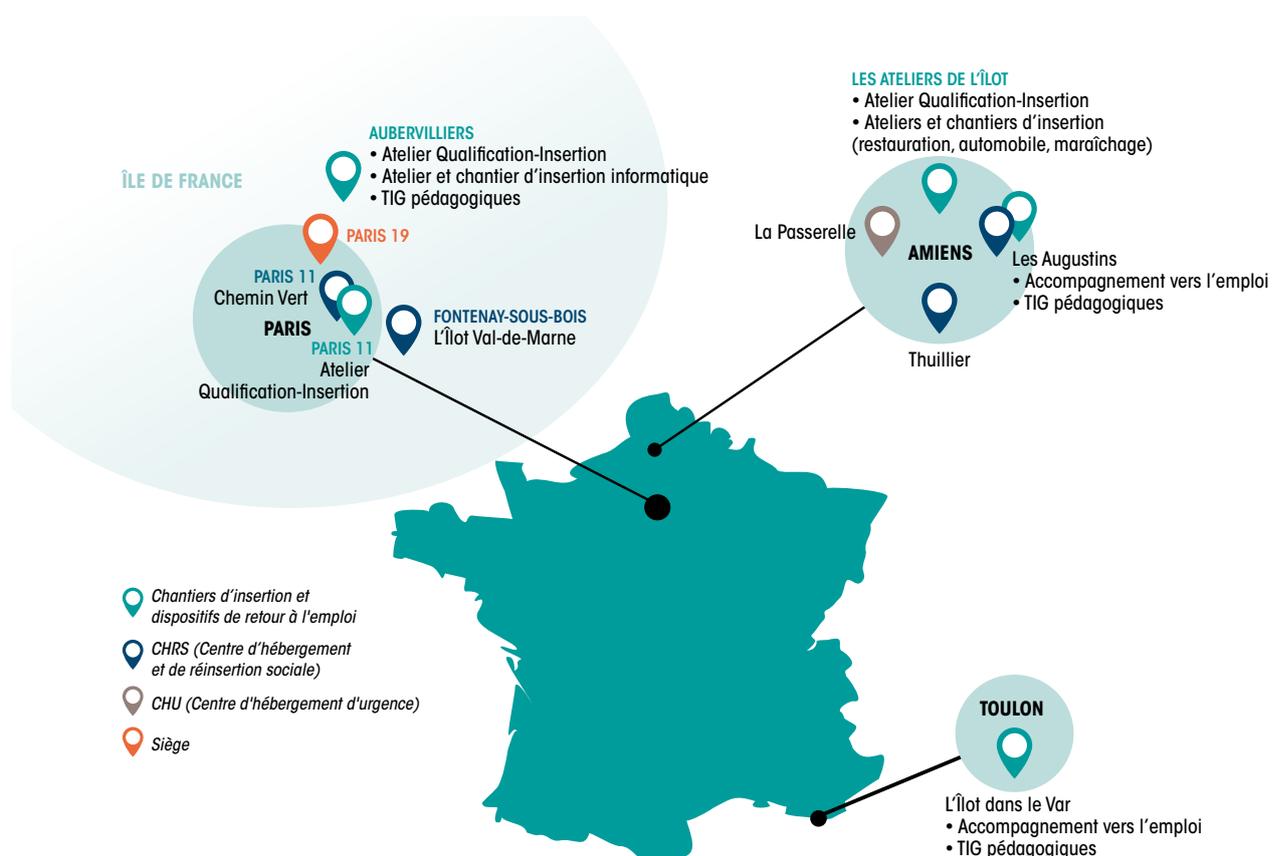


162 familles



65 398 repas servis

PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS POUR PRENDRE UN NOUVEAU DÉPART



NOTRE PRIORITÉ : RÉINSÉRER

En 2022, un peu plus de 248 000* personnes ont été suivies par l'Administration pénitentiaire, dont les deux tiers ont exécuté leur peine en dehors de la prison. 63%** d'entre elles récidivent dans les cinq ans, faute d'avoir pu être réintégrées dans la société.

Pour éviter cela, notre association est convaincue qu'il faut créer un écosystème autour des sortants de prison ou des personnes sous main de justice, permettant de les stabiliser sur les quatre piliers indispensables à une réinsertion durable

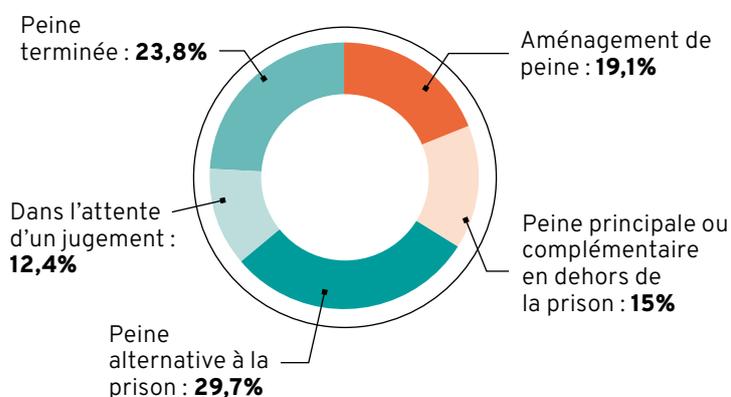
* Chiffres Ministère de la Justice 2022

** Chiffres Ministère de la Justice 2018

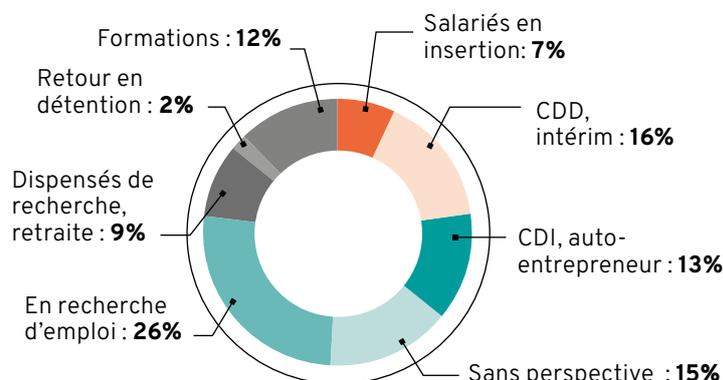
et réussie : le logement, l'emploi, la santé et les liens familiaux et sociaux.

Aujourd'hui, cet accompagnement global est au cœur de l'ambition de l'Îlot de devenir un acteur de référence de la réinsertion des personnes ayant connu la prison. C'est dans ces conditions que notre association continue à déployer son plan stratégique afin d'offrir à davantage de bénéficiaires les meilleures chances de se réinsérer durablement et de lutter ainsi contre la récidive.

➤ Situation des personnes accueillies en lien avec la Justice



➤ Situation des 217 personnes sorties*



* Personnes majeures ayant quitté l'Îlot en 2022 (hors personnes décédées, accueil de jour et hébergement d'urgence, TIG et départs sans laisser d'adresse).

2022 : une année de réalisations concrètes

Plusieurs projets initiés ces deux dernières années sont devenus des réalisations concrètes. Nous avons inauguré à Fontenay-sous-Bois, le CHRS Val-de-Marne qui regroupe ceux de Villiers-sur-Marne et Vincennes, rénové pour optimiser les conditions de confort et renforcer l'autonomie de nos bénéficiaires.

Le retour à l'emploi est un pilier majeur pour consolider la réinsertion et éviter le risque de récidive. Depuis 2022, deux nouveaux chantiers d'insertion étoffent nos dispositifs d'insertion par l'activité économique. Etap'Web en Seine-Saint-

Denis et Agr'Îlot dans la Somme, forment respectivement aux métiers du Web et ceux du maraîchage. Ces secteurs où la main d'œuvre est en tension représentent pour les personnes accompagnées de réelles opportunités de réussir leur réinsertion.

L'expertise de l'Îlot dans ce domaine est reconnue. De ce fait elle a été auditionnée par la commission des lois du Sénat dans le cadre d'une évaluation de l'activité des SPIP, afin de mieux comprendre la nature du partenariat entre ceux-ci et les associations qui œuvrent pour l'insertion du public justice.

2023 : une année pleine d'allant

Les travaux de rénovation de notre CHRS Chemin Vert progressent, une partie de ses résidents réintégreront le « bâtiment A » à l'été prochain, la fin des travaux du « bâtiment B » étant prévue en 2024.

En parallèle, les recherches pour la création d'un lieu d'hébergement destiné aux personnes sous main de justice dans le Var continuent. A Amiens, les Lits halte soins santé (LHSS) résidentiels connaîtront un regroupement et une extension, tandis que débiteront les LHSS mobiles, un projet lancé par l'Agence régionale de santé, et pour lequel l'Îlot a

été retenue. Dans le cadre du « dedans-dehors », des pistes de réflexion sont en cours avec la prison de Fresnes afin de lancer un chantier d'insertion en détention. L'Îlot a remporté un appel à projets national pour implanter dans quatre territoires les TIG pédagogiques. Enfin, la mise en place de l'institut « L'Îlot Formation », un projet ambitieux, émerge.

Aussi, cette année encore, le soutien de nos donateurs et de nos partenaires est primordial pour la réussite de tous ces nouveaux projets. Sans vous, ils ne pourraient pas voir le jour.

LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DE L'ASSOCIATION

L'Îlot bénéficie de trois principales sources de revenus :

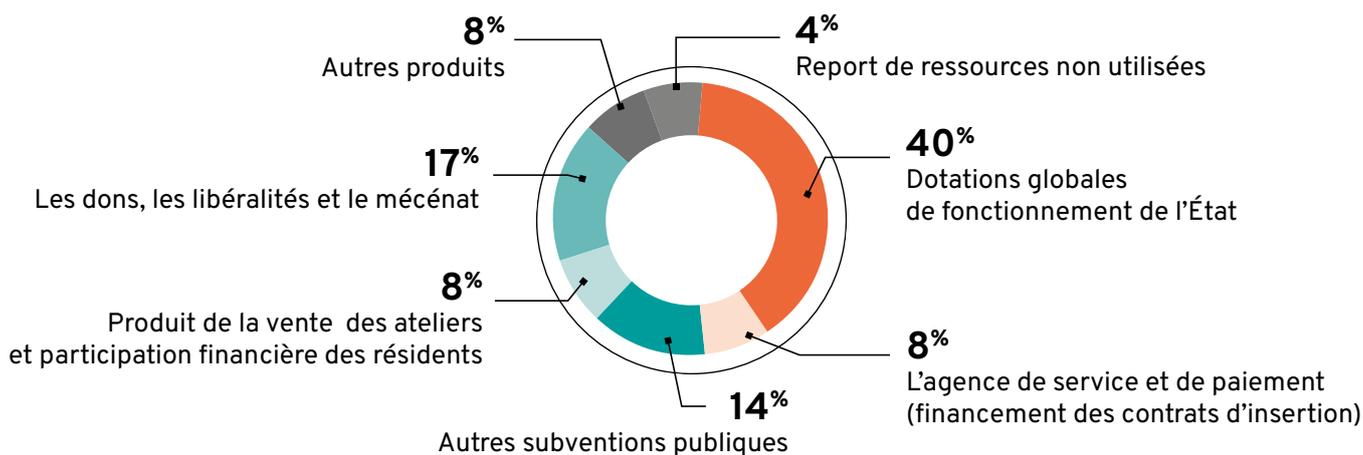
- l'État et les collectivités territoriales (départements, communes) couvrant plus de 63% de ses besoins ;
- la générosité de particuliers, de mécénat d'entreprises ou de fondations, représentant selon les années, entre 20 et 25% de ses besoins de financement ;
- le produit de ses Ateliers et chantiers d'insertion et la participation financière des résidents dans la limite de leurs moyens.

Association reconnue d'utilité publique, l'Îlot est habilitée à recevoir des libéralités (legs, donations, assurance vie) et permet aux donateurs assujettis à l'IFI de flécher tout ou partie de leur impôt vers l'ensemble de ses dispositifs d'insertion économique. C'est plus particulièrement grâce à la générosité publique qu'elle peut développer des actions novatrices et améliorer sans cesse la qualité de l'accompagnement de ses bénéficiaires.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2022

En application du règlement ANC 2018-06 à effet du 1er janvier 2020, le Compte Emploi Ressource a été modifié et remplacé par le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER).

En 2022, le total des ressources de l'Îlot s'élève à **10 103 K€**. Les ressources collectées auprès du public atteignent 1 712 K€ (dons et mécénat : 1 555 K€ ; legs : 156 K€). Ces ressources sont en baisse de **-537 K€** par rapport à l'année 2021. Cette baisse s'explique par la baisse des legs **(-189 K€)**, du reclassement des financements issus des associations et fondations abritées en contributions financières **(-320 K€)**, de la baisse des dons manuels **(-59 K€)**. Pour cette année, les ressources collectées auprès du public ainsi que les ressources issues de la contribution des fondations et associations représentent **20% du total des ressources de l'exercice** (25% en 2021).



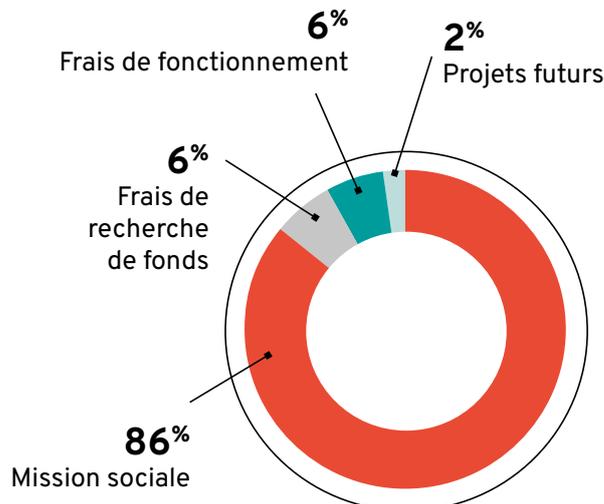
Près de 90% de ses ressources sont consacrées à la mission sociale de l'Îlot

L'association emploie l'essentiel de ses ressources pour réaliser ses missions sociales : **8 783 K€ soit 86% du total des emplois**. Ces dépenses correspondent au fonctionnement des différents établissements (centres d'accueil et d'hébergement, ateliers d'insertion) accompagnant des personnes en difficulté.

Elle dédie également **2% de ses moyens** à la préparation de projets de développement, relevant de sa mission sociale.

Le reste des emplois est consacré à :

- **La recherche de fonds (6%)** : 624 K€ en 2022 vs 466 k€, dont principalement les frais d'appel à la générosité du public (496 K€, soit 29 % des sommes collectées, legs compris).
- **Les frais de fonctionnement (6%)** ; ce ratio est stable en pourcentage, mais augmente en volume : 605 K€ en 2022 vs 553 K€ en 2021, constitués de la part non affectée aux missions sociales des charges de personnel du siège (409 K€) et de la totalité des loyers et autres frais de siège (196 K€).



BILAN SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

Au 31/12/22, le bilan (exprimé en K€) présente une diminution de 478 K€ par rapport à l'exercice précédent :

| (en K€) | 2022 | 2021 | Variation |
|--------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Actif immobilisé | 2 581 | 2 685 | - 104 |
| Actif réalisable et disponible | 3 148 | 3 522 | - 374 |
| TOTAL ACTIF | 5 729 | 6 207 | -478 |
| Fonds propres | 3 618 | 3 842 | - 224 |
| Fonds reportés | 245 | 260 | - 15 |
| Fonds dédiés | 301 | 481 | -180 |
| Dettes et provisions | 1 565 | 1 623 | - 58 |
| TOTAL PASSIF | 5 729 | 6 207 | - 478 |

En application du règlement ANC 2018-06 à effet du 1er janvier 2020, les fonds reportés correspondent aux legs non encore réalisés.

L'actif représente le patrimoine de l'Îlot. La variation entre 2021 et 2022 s'analyse par :

- Une diminution de l'actif immobilisé (- 104 K€), due principalement à la dotation aux amortissements ;
- Une diminution de l'actif réalisable et disponible (- 374 K€), pour l'essentiel du fait de l'investissement effectué par l'association dans la mise en œuvre de son nouveau plan stratégique.

Le passif représente les réserves de l'association et ses engagements vis-à-vis de tiers. La variation s'analyse par :

- Une diminution des fonds propres (- 224 K€) correspondant au déficit de l'exercice 2022 et à l'amortissement des subventions d'investissement sur l'exercice ;
- Une diminution des fonds reportés et dédiés (-195 K€), due principalement à la réalisation des engagements pris avec les financeurs sur Val de Marne +50 K€, sur Les Augustins + 40 K€, la réception de 44 K€ de legs, le changement de méthode comptable sur les fonds dédiés.
- Une diminution des dettes et provisions (- 58 K€) du fait principalement de la variation de la provision pour indemnités de départ à la retraite et celle des dettes fournisseurs.

La politique de réserve de l'association

La constitution de réserves a pour objectif d'assurer à l'Îlot la pérennité de son action et de pouvoir financer ses projets futurs : travaux de rénovation du CHRS Chemin Vert, développement de notre activité dans le Var et mise en œuvre du plan stratégique dont l'objectif est d'accroître la taille de l'association et le nombre de personnes accompagnées. Elles évitent aussi de recourir à un endettement, même passager, du fait de l'irrégularité des ressources au cours de l'année.

Au 31 décembre 2022, le total des fonds propres de l'association (3 618 K€) et des provisions et fonds reportés et dédiés (771 K€) assurent l'intégralité du financement de l'actif immobilisé (2 581 K€) et permet à l'Îlot de bénéficier d'un fonds de roulement de 1 808 K€.

UN FONDS DE DOTATION ET UNE FONDATION

Fonds de dotation Îlot : L'association a constitué courant 2012 un Fonds de dotation dont elle est, de droit, Présidente. Il a pour objet de soutenir et de conduire, directement ou indirectement, toute activité d'intérêt général à caractère social. En 2022, il a versé à l'Îlot 20 K€ pour participer au financement de ses projets d'accompagnement et d'insertion.

Fondation Îlot Avenir : L'association a créé fin 2015 une fondation sous l'égide de la Fondation Caritas France. Elle a pour but de pérenniser et de développer des actions de terrain à moyen et long terme, peu ou pas prises en charge par des financements publics. En tant que fondation, elle est habilitée, comme l'Îlot, à recevoir des dons au titre de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur la fortune immobilière, des legs, des donations et être bénéficiaire d'assurance vie. Elle a soutenu l'Îlot à hauteur de 36 K€ en 2022.

Depuis 1996, l'Îlot est labellisée *Don en Confiance* par le Comité de la Charte, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité publique. Sa mission est de promouvoir le fonctionnement statutaire, la rigueur de gestion, la transparence, la qualité de la communication et de la collecte de fonds. Les comptes de l'association sont examinés et validés par le cabinet de Commissaires aux comptes Deloitte & associés. Toutes les informations sont issues des rapports d'activité et financier 2022, disponibles sur le site internet de l'Îlot ou sur simple demande auprès de l'association.

